

BILAN  
COMPTE DE RESULTAT  
ANNEXE  
RAPPORTS  
DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2001**

(en milliers d'euros)

<b>A C T I F</b>	EXERCICE 31/12/2001	EXERCICE 31/12/2000
CAISSES, BANQUES CENTRALES, CCP		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 252	1 525
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	67 792	59 901
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	137	137
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 306	1 220
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		
LOCATION SIMPLE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 132	2 231
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	91	92
ACTIONS PROPRES		
AUTRES ACTIFS	227	166
COMPTES DE REGULARISATION	2 639	2 595
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>75 582</b>	<b>67 877</b>

**HORS BILAN****ENGAGEMENTS RECUS**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	6 927	11 486
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 918	2 196
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2001**

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	EXERCICE 31/12/2001	EXERCICE 31/12/2000
BANQUES CENTRALES, CCP		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53 167	46 531
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	154	139
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	470	623
COMPTES DE REGULARISATION	181	178
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	502	397
DETTES SUBORDONNEES	8 620	8 158
<i>TITRES OU EMPRUNTS SUBORDONNES</i>	2 058	2 058
<i>DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL</i>	6 562	6 100
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	8	8
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	12 480	11 843
<i>CAPITAL SOUSCRIT</i>	9 913	9 422
<i>PRIMES D'EMISSION</i>	66	66
<i>RESERVES</i>	2 353	2 140
<i>ECART DE REVALUATION</i>		
<i>PROVISIONS REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
<i>REPORT A NOUVEAU</i>	-	40
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	148	255
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>75 582</b>	<b>67 877</b>

**HORS BILAN****ENGAGEMENTS DONNES**

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 892	789
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	113 684	112 590
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

**COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)

	EXERCICE 31/12/2001	EXERCICE 31/12/2000
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 659	4 387
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	2 229	1 983
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES		
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES		
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE		
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE		
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	79	124
- COMMISSIONS (CHARGES)	22	15
+/-GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
+/-GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	85	83
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	81	66
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 491</b>	<b>2 530</b>
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 486	1 432
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	118	115
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>887</b>	<b>983</b>
-COUT DU RISQUE	626	534
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>261</b>	<b>449</b>
+/-GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	1	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>262</b>	<b>449</b>
+/-RESULTAT EXCEPTIONNEL		
- IMPOT SUR LES BENEFICES	114	194
+/-DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>148</b>	<b>255</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

**I - PRINCIPES ET METHODES****CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER**

SOCOREC est une société anonyme coopérative à capital variable régie par les articles L.124-1 du code du commerce (loi du 11 juillet 1972) ainsi que par les dispositions du code monétaire et financier (loi bancaire du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit).

SOCOREC fait partie du groupe du Crédit Coopératif, dont l'organe central, au titre de l'article L.511-30 du nouveau code monétaire et financier, est la Caisse Centrale de Crédit Coopératif.

La Caisse Centrale de Crédit Coopératif coordonne l'action de ses établissements affiliés et exerce à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier, et un pouvoir de tutelle. Du fait de son rôle d'organe central, elle a en charge de veiller à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité.

**PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes sont présentés conformément au règlement 91-01 modifié par le comité de la réglementation comptable N° 2000-03 du 4 juillet 2000. Pour permettre la comparabilité, les postes concernés de l'exercice 2000 ont été retraités.

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués sont conformes au code de commerce et à la réglementation comptable bancaire.

**COMPTES DE BILAN****ACTIF****- Créances sur les établissements de crédits**

Les comptes de ce poste enregistrent les soldes débiteurs des comptes courants bancaires.

**- Opérations avec la clientèle**

Les montants figurant sous cette rubrique incluent les encours de crédit, les encours douteux et contentieux.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées après prise en considération

des dépôts de garantie à caractère mutuel affectables aux risques concernés.

**- Portefeuille titres**

Les participations regroupent les parts détenues dans les sociétés du groupe du Crédit Coopératif.

Les titres de placement concernent les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à leur valeur d'achat.

**- Immobilisations**

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation soit précisément:

- Constructions : 30 ans
- Agencements : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel informatique : linéaire 2 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 2 à 10 ans
- Matériel de transport : linéaire 5 ans

**- Comptes de régularisation**

Sous ce chapitre sont enregistrées les commissions de caution à percevoir auprès des organismes bancaires auxquels la Société a donné sa garantie.

Ces commissions sont comptabilisées en produits pour leur totalité dans l'exercice au cours duquel le concours a été mis en place. Elles sont encaissées par la Société au fur et à mesure de la perception des intérêts par ces organismes bancaires.

**PASSIF****- Dettes envers les établissements de crédits**

Ce poste enregistre les billets de mobilisation souscrits auprès de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif.

**- Provisions pour risques et charges**

Les encours douteux et contentieux hors bilan font l'objet de provisions pour risques, déterminées après prise en considération des dépôts de garantie à caractère mutuel affectables à ces risques.

**- Dettes subordonnées**

Ce poste est composé depuis cette année, conformément au règlement 91-01, des titres participatifs et des dépôts de garantie à caractère mutuel.

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### - *Capitaux propres hors FRBG*

Sont regroupés dans cette rubrique, selon les nouvelles dispositions, le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, l'écart de réévaluation, les provisions réglementées et subventions d'investissement, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

### COMPTES DE HORS BILAN

#### - *Engagements de financement*

- Les engagements reçus correspondent à la part non utilisée sur l'autorisation de refinancement accordée par la Caisse Centrale de Crédit Coopératif.
- Les engagements donnés représentent les autorisations de crédits non encore utilisées, délivrées aux emprunteurs dans le cadre de l'activité de prêts directs.

#### - *Engagements de garantie*

Ils se décomposent comme suit :

- Les engagements de caution donnés par la Société aux établissements du groupe du Crédit Coopératif et aux établissements hors groupe ayant consenti des crédits classiques et des crédits-bails aux adhérents emprunteurs.
- Les engagements de caution reçus d'établissements financiers.

### COMPTE DE RESULTAT

#### - *Intérêts et produits assimilés*

Dans ces postes figurent:

- Les intérêts et produits assimilés traités avec les Institutions financières et la clientèle.
- Les intérêts calculés sur les créances douteuses ; sont portées en diminution les dotations aux provisions constituées dans l'exercice.
- Les produits sur les opérations de hors bilan.
- Les produits sur dettes constituées par des titres.

#### - *Intérêts et charges assimilés*

Ils regroupent:

- les agios de mobilisation calculés sur le refinancement d'une partie de nos prêts directs
- les intérêts de nos titres participatifs.

#### - *Autres produits et charges d'exploitation bancaire*

Ils reprennent certains produits de location, de facturation de frais de dossiers et quelques charges d'intérêts versés sur des souscriptions.

#### - *Charges générales d'exploitation*

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

#### - *coût du risque*

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

#### - *Impôt sur le bénéfice*

Ce poste comprend l'impôt légal majoré des contributions additionnelles.

## II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

**-Informations sur les postes du bilan et du hors bilan** (notes 1 à 17)

**-Informations sur le compte de résultat** (note 18)

## III - AUTRES INFORMATIONS

### -*Configuration du capital*

Dans sa séance du 9 Octobre 2001, le Conseil d'Administration, en vertu des pouvoirs que lui avait donné l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Mai 2001, a décidé de convertir, par incorporation des réserves au capital, les parts de 100 Frs à 15,25 €.

Compte tenu de la forme juridique de la Société, il est constaté d'un exercice sur l'autre une variabilité du capital ; cela est dû aux souscriptions des nouveaux associés coopérateurs d'une part, et d'autre part, aux souscriptions provenant d'associés non coopérateurs. Viennent en diminution, les remboursements effectués aux associés coopérateurs ayant soldé intégralement leurs engagements envers la Société.

Notre capital est détenu par :

- Les groupements ou réseaux de commerçants organisés.
- Les adhérents de ces groupements ou réseaux utilisateurs des services de la Société et ayant à cette occasion souscrit des parts de capital.
- Des personnes physiques ou morales intéressées par l'activité de la Société et compétentes pour en connaître.

### -*Fonctionnement du fonds mutuel de garantie*

Celui-ci est alimenté par les souscriptions des emprunteurs calculées au prorata des concours accordés ou garantis. Il est également alimenté par les souscriptions des groupements associés au système de mutualisation. L'ensemble est destiné à couvrir la fraction d'insuffisance du résultat de l'exercice qui trouve son origine dans la charge du risque emprunteurs.

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX*****- Dettes subordonnées***

La Société a émis en décembre 1985, 60.000 titres participatifs de 76,22 € (500 Frs) de nominal cotés en bourse, soit un montant total de 4,57 millions d'euros. Plusieurs opérations de rachat en bourse ont été effectuées par la Société depuis cette date de telle sorte qu'il ne reste en circulation que 26.901 titres représentant une dette subordonnée d'un montant de 2.051 m€.

***- Parts à intérêt prioritaire sans droit de vote***

Des parts de cette nature ont été souscrites par les associés non coopérateurs en Juin 1998. Elles s'élèvent à 558 m€.

Le régime juridique de ces parts ainsi que le mode de réunion de leurs titulaires au sein de la Société sont organisés conformément à l'article 11 bis de la loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 et au décret n° 93-674 du 24 Mars 1993.

***-Participation des salariés***

Un accord de participation a été signé en 1999. Le montant de la participation au titre de l'année 2001 s'élève à 31 m€.

***-Intérêts courus sur créances douteuses***

Ils s'élèvent à 294 m€. La dotation a été portée en diminution dans ce poste pour la première fois cette année. Le montant global de ces intérêts au 31 Décembre 2001 s'élève à 1.184 m€. Compte tenu du risque de non-recouvrement, ils ont été provisionnés en totalité.

***-Impôt différé – article 210 B CGI***

La société LPI, absorbée en 1999 par SOCOREC avait bénéficié en 1992 d'un apport partiel d'actif sous le régime de faveur de l'article 210 B du CGI. La plus value dégagée sur cet apport d'un montant de 1.717 m€ a été portée pour sa totalité au poste de réserve de plus value à long terme. L'impôt, au taux du droit commun sur la plus-value d'apport, reste à réintégrer de façon étalée sur une durée restant à courir de 21 ans pour un montant de 281 m€.

***-Engagement en matière de retraite***

La provision constituée au 31 décembre 2001, s'élève à 50 m€. La dotation de l'exercice est de 6, 3 m€.

***-Rémunération et mandat du Président et des administrateurs***

Le Président Roger THUNE ainsi que l'ensemble des administrateurs ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit au titre de l'exercice de leur mandat.

Par ailleurs Monsieur THUNE est également :

- Secrétaire Général de Système U Centrale Nationale.
- Administrateur de la Caisse Centrale de Crédit Coopératif en tant que représentant permanent de SOCOREC.

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

2001

2000

**NOTE N° 1. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(en milliers d'euros)

COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	119	230
RESEAU	1 115	1 280
CREANCES RATTACHEES	18	15
<b>TOTAL</b>	<b>1 252</b>	<b>1 525</b>
<i>REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR</i>		
<i>JUSQU'A 3 MOIS</i>	908	1 331
<i>DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS</i>	-	-
<i>DE + DE 6 MOIS A 1 AN</i>	-	-
<i>DE + DE 1 AN A 5 ANS</i>	-	7
<i>A + DE 5 ANS</i>	344	187
<b>TOTAL</b>	<b>1 252</b>	<b>1 525</b>

**NOTE N° 2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

CREDITS DE TRESORERIE	12 243	10 998
CREDITS A L'EQUIPEMENT	27 558	24 845
AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	26 184	22 247
CREANCES DOUTEUSES NETTES DE PROVISIONS	1 590	1 649
CREANCES RATTACHEES	217	162
<b>TOTAL</b>	<b>67 792</b>	<b>59 901</b>
<i>REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR</i>		
<i>JUSQU'A 3 MOIS</i>	3 628	3 146
<i>DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS</i>	5 564	3 034
<i>DE + DE 6 MOIS A 1 AN</i>	6 321	5 894
<i>DE + DE 1 AN A 5 ANS</i>	41 675	37 481
<i>A + DE 5 ANS</i>	9 014	8 697
<i>CREANCES DOUTEUSES NETTES NON VENTILEES</i>	1 590	1 649
<b>TOTAL</b>	<b>67 792</b>	<b>59 901</b>

**NOTE N° 3. ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE**

TITRES DE PLACEMENT CHALLENGE INTERSPORT	137	137
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>137</b>

**NOTE N° 4. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS : LONG TERME**

TITRES DE PARTICIPATION D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 064	978
<i>CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF</i>	10	10
<i>CREDIT COOPERATIF</i>	1 052	966
<i>COOPAMAT</i>	2	2
<i>SICOMI COOP / UCCC</i>	-	-
TITRES DE PART. DANS D'AUTRES ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER	242	242
<i>ESFIN</i>	218	218
<i>SOFARIS</i>	16	16
<i>IDES</i>	8	8
<b>TOTAL</b>	<b>1 306</b>	<b>1 220</b>

**NOTE N° 5. IMMOBILISATIONS**

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>3 043</b>	<b>3 060</b>
VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE	3 060	3 075
AUGMENTATION	15	34
DIMINUTION	32	49
<b>AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>905</b>	<b>819</b>
VALEUR EN DEBUT D'EXERCICE	820	753
AUGMENTATION	117	115
DIMINUTION	32	49
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>2 138</b>	<b>2 241</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

2001

2000

**NOTE N° 6. CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE**

(en milliers d'euros)

ACTIONNAIRES. ASSOCIES		
PARTS DES SOUSCRIPTIONS NON LIBEREES	91	92
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>92</b>

**NOTE N° 7. AUTRES ACTIFS**

DEBITEURS DIVERS		
FONDS DE GARANTIE A RECEVOIR	138	145
AUTRES DEBITEURS DIVERS	89	21
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>166</b>

**NOTE N° 8. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF**

CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE	15	9
PRODUITS A RECEVOIR	2 624	2 586
<i>COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN</i>	2 601	2 566
<i>PRODUITS ACCESSOIRES</i>	23	20
<b>TOTAL</b>	<b>2 639</b>	<b>2 595</b>

**NOTE N° 9. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

RESEAU	53 073	46 445
DETTES RATTACHEES	94	86
<b>TOTAL</b>	<b>53 167</b>	<b>46 531</b>
<i>REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR</i>		
<i>JUSQU'A 3 MOIS</i>	2 905	2 489
<i>DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS</i>	2 867	2 427
<i>DE + DE 6 MOIS A 1 AN</i>	5 959	4 865
<i>DE + DE 1 AN A 5 ANS</i>	36 874	31 694
<i>A + DE 5 ANS</i>	4 562	5 056
<b>TOTAL</b>	<b>53 167</b>	<b>46 531</b>

**NOTE N° 10. COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS <i>LES ENSEIGNES DU COMMERCE ASSOCIE</i>	154	139
<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>139</b>

**NOTE N° 11. AUTRES PASSIFS**

AUTRES CREDITEURS DIVERS	470	623
<b>TOTAL</b>	<b>470</b>	<b>623</b>

**NOTE N° 12. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF**

CHARGES A PAYER	181	178
<b>TOTAL</b>	<b>181</b>	<b>178</b>

**NOTE N° 13. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	148	255
REPORT A NOUVEAU	-	39
AFFECTATION AU COMPTE RESERVE LEGALE	7	11
AFFECTATION AU COMPTE RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	141	205

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

## NOTE N° 14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

	SITUATION 31/12/2000	MOUVEMENTS 2001		SITUATION 31/12/2001
		Augmentations	Diminutions	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>397</b>	<b>269</b>	<b>165</b>	<b>501</b>
<i>PROVISION POUR RISQUES DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE</i>	166	215	147	234
<i>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>	231	54	18	267
<b>PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b>	<b>8</b>	-	-	<b>8</b>
<i>PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES</i>	8	-	-	8
<b>PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES*</b>	<b>6 231</b>	<b>1 084</b>	<b>1 560</b>	<b>5 755</b>
<i>PROVISIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE</i>	6 231	1 084	1 560	5 755
	<b>6 636</b>	<b>1 353</b>	<b>1 725</b>	<b>6 264</b>

\*Provisions déduites du poste de l'actif Créances Douteuses.

## NOTE N° 15. DETTES SUBORDONNEES

	SITUATION 31/12/2000	MOUVEMENTS 2001		SITUATION 31/12/2001
		Augmentations	Diminutions	
<b>TITRES OU EMPRUNTS SUBORDONNEES</b>	<b>2 058</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2 057</b>
<i>TITRES PARTICIPATIFS</i>	2 050			2 050
<i>CREANCES RATTACHEES</i>	8	7	8	7
<b>DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL</b>	<b>6 100</b>	<b>841</b>	<b>378</b>	<b>6 563</b>
<i>FONDS MUTUEL DE GARANTIE</i>	6 100	841	378	6 563
	<b>8 158</b>	<b>848</b>	<b>386</b>	<b>8 620</b>

## NOTE N° 16. CAPITAUX PROPRES HORS FRBG

	SITUATION 31/12/2000	MOUVEMENTS 2001		SITUATION 31/12/2001
		Augmentations	Diminutions	
<b>CAPITAL SOUSCRIT</b>	<b>9 422</b>	<b>783</b>	<b>292</b>	<b>9 913</b>
<i>CAPITAL SOUSCRIT PARTS NORMALES</i>	8 865	783	292	9 356
<i>CAPITAL SOUSCRIT PARTS A INTERET PRIORITAIRE</i>	557			557
<b>PRIMES D'EMISSION</b>	<b>66</b>	-	-	<b>66</b>
<i>PRIME DE FUSION</i>	66			66
<b>RESERVES</b>	<b>2 140</b>	<b>216</b>	<b>3</b>	<b>2 353</b>
<i>RESERVE LEGALE</i>	22	11		33
<i>RESERVES EXTRAORDINAIRES</i>	131			131
<i>RESERVE SPECIALE DE CREDIT BAIL</i>	2			2
<i>RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES</i>	268	205	3	470
<i>RESERVE DE PLUS VALUE A LONG TERME</i>	1 717			1 717
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	-	-
<i>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR</i>	40	40		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>255</b>	<b>148</b>	<b>255</b>	<b>148</b>
	<b>11 843</b>	<b>1 187</b>	<b>550</b>	<b>12 480</b>

## NOTE N° 17. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>9 845</b>	<b>13 682</b>
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 927	11 486
ENGAGEMENTS ET GARANTIES RECUS D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 918	2 196
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>115 576</b>	<b>113 379</b>
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	1 892	789
ENGAGEMENTS D'ORDRE DE LA CLIENTELE	113 684	112 590

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

## NOTE N° 18. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>4 659</b>	<b>4 387</b>
PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	63	54
<i>INTERETS SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</i>	6	8
<i>INTERETS SUR OPERATIONS INTERNES AU RESEAU</i>	57	46
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 596	4 333
<i>INTERETS SUR CREDITS ACCORDES A LA CLIENTELE</i>	3 849	3 497
<i>INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES</i>	294	237
<i>DOTATION AUX PROVISIONS</i>	294	237
<i>PRODUITS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN</i>	747	836
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES</b>	<b>2 229</b>	<b>1 983</b>
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS ETS DE CREDIT	2 099	1 846
<i>INTERETS SUR OPERATIONS INTERNES AU RESEAU</i>	2 099	1 846
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS CLIENTELE	130	137
<i>CHARGES SUR DETTES SUBORDONNEES</i>	130	137
<b>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	-	-
<i>DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES</i>		
<b>COMMISSIONS (PRODUITS)</b>	<b>79</b>	<b>124</b>
<i>COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</i>	79	124
<b>COMMISSIONS (CHARGES)</b>	<b>22</b>	<b>15</b>
<i>COMMISSIONS DE GARANTIE</i>	16	10
<i>AUTRES CHARGES ET PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</i>	6	5
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>85</b>	<b>83</b>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	85	83
<i>PRODUITS DE LOCATION SIMPLE ET PRESTATIONS DIVERSES</i>	75	72
<i>AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</i>	10	11
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>81</b>	<b>66</b>
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	81	66
<i>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>	76	64
<i>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>	5	2
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 491</b>	<b>2 530</b>
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 486	1 432
<i>FRAIS DE PERSONNEL</i>	1 051	1 004
<i>SALAIRES &amp; APPOINTEMENTS</i>	644	592
<i>CHARGES SOCIALES</i>	290	293
<i>INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES</i>	31	40
<i>CHARGES FISCALES</i>	86	79
<i>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</i>	435	428
<i>IMPOTS &amp; TAXES</i>	49	54
<i>SERVICES EXTERIEURS</i>	74	69
<i>TRAVAUX SERVICES EXTERIEURS</i>	312	305
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	118	115
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	4	1
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	114	114
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>887</b>	<b>983</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

## NOTE N° 18. COMPTE DE RESULTAT suite

(en milliers d'euros)

COUT DU RISQUE	626	534
<i>PROVISIONS NETTES SUR OPERATIONS CLIENTELE</i>	770	2 233
<i>PROVISIONS NETTES POUR RISQUES &amp; CHARGES</i>	105	381
<i>PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES</i>	1 292	3 160
<i>RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</i>	1	12
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>261</b>	<b>449</b>
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	1	-
<i>PLUS VALUE DE CESSION SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	1	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>262</b>	<b>449</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOT SUR LES BENEFICES	114	194
<b>RESULTAT NET</b>	<b>148</b>	<b>255</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001)**

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SOCOREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

**II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons également procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 12 Avril 2002

**FIDULOR – BRL**  
**Xavier LECAILLE**

**Gabriel TETARD**

**Commissaires aux Comptes Inscrits**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**Conventions conclues avec la Fédération des Coopératives de Commerçants dont les dispositions ont été actualisées dans un contrat du 20 Octobre 1995.**

a) **CONVENTION DE LOCATION** : *Conseil d'Administration du 04 Octobre 1995*

*Objet* : Mise à disposition par SOCOREC de locaux à usage de bureaux et de salle de réunion.

*Montant* : 7.771,35 €. Ce montant tient compte de l'application de la clause de révision.

b) **CONVENTION DE PRESTATIONS RECIPROQUES** : *Conseil d'Administration du 04 Octobre 1995.*

*Objet* : Prestations diverses (téléphone, photocopieur et traitement des paies).

*Montant* : Montant mis à la charge de la Fédération des Coopératives de Commerçants : 6.566,83 € HT.

En sens inverse, SOCOREC a remboursé à la Fédération des Coopératives de Commerçants, au titre des prestations suivantes :

- Assurances des Administrateurs : 579,30 € HT
- Cotisations : 32.289,32 € HT.
- Quote-part de frais relatifs à l'Assemblée Générale : 9.278,68 € HT.

c) **CONVENTION FINANCIERE** : *Conseil d'Administration du 11 décembre 1986*

*Objet* : Mise à disposition de SOCOREC par la Fédération des Coopératives de Commerçants d'une avance financière productrice d'intérêts au Tempé, Taux Moyen Pondéré en Euros, (ancien taux moyen mensuel du marché monétaire).

*Montant* : Le montant mis à disposition a varié au cours de l'exercice et s'élève à 152.449,02€ au 31 décembre 2001. Les intérêts pris en charge durant l'exercice 2001 se sont élevés à 6.552,28 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 12 Avril 2002

**FIDULOR - BRL**  
**Xavier LECAILLE**

**Gabriel TETARD**

**Commissaires aux Comptes Inscrits**